

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 25/11/2019 à 19H30**

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - HAGEN – MASSON - GONAND
MMES: WINTERRATH - HEMMER – SCHWARTZ - DUMAS

Absent avec excuse : Néant

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire de séance : Mme DUMAS.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

➤ **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**), Monsieur DELION ayant souhaité rajouter un point concernant le projet de la côte des moutons.

➤ **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 21.10.2019 (**point N°2**)

Point N°3 – Convention avec la MATEC relative à un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants – poteaux et bouches d'incendie – Avenant modificatif N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, prend acte de l'avenant modificatif N°2 de la convention avec la MATEC relative à un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants (poteaux et bouches d'incendie).

L'avenant ayant pour objet de modifier la convention constitutive du groupement de commandes en y ajoutant et en y retirant des membres après demandes de certaines communes.

Point N°4 – Devis tyrolienne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte le devis d'un montant de 11.167,31 € présenté par la Société Gazon Avenir/Sarl Leolia relatif à la fourniture d'une tyrolienne, sous réserve de l'attribution du fonds de concours par la CCCE.

Point N°5 – Mise en place d'une tyrolienne extérieure - Demande de fonds de concours

La commune souhaitant mettre en place une structure de jeux plus adaptée aux adolescents, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une tyrolienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

- Adopte le projet et accepte le devis d'un montant de 11.167,31 € H.T. présenté par la Société Gazon Avenir.
- Décide de réaliser le projet avant novembre 2020, sous réserve de l'attribution du fonds de concours.
- Décide d'affecter le solde de l'enveloppe des fonds de concours sur cette opération.
- Fixe le plan de financement, à savoir :
 - o Montant du devis : 11.167,31 € H.T.
 - o Fonds propres communaux : 11.167,31 € H.T.
- Demande le concours de la CCCE

Point N°6 – Divers

Création d'un gîte rural – lot N°1 – Gros œuvre – Avenant N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte le devis et l'avenant N°1 d'un montant de 2.600 € H.T. émanant de la Société Soreha relatif à des travaux de reprise des arases en maçonnerie pour la pose de la nouvelle charpente.

Création d'un gîte rural – lot N°2 – Toiture – Avenant N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte le devis et l'avenant N°1 d'un montant de 1.574,65 € H.T. émanant de la Société Lorraine Toiture relatif à la fourniture et à la pose d'une fenêtre de toit électrique dans le gîte.

Acceptation chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte le chèque d'un montant de 810 € émanant des Assurances Groupama et relatif à un remboursement de frais d'honoraires dans le cadre de l'affaire Commune de Basse-Rentgen contre Madame KOHN Fernande.

Recensement de la population – nomination d'un agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

- nomme Madame WINTERRATH Sarah en qualité d'agent recenseur à compter du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.
- donne son accord pour qu'une indemnité d'un montant de 1.000 € brut lui soit versée dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu sur la commune du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Madame le Maire n'a pas pris part au vote, l'agent recenseur nommé étant sa fille.

Projet de la côte des moutons

Dans le cadre du projet de la Côte des Moutons, Monsieur DELION souhaite qu'une réunion soit organisée entre la Commune de BASSE-RENTGEN et la Commune

d'EV RANGE, toutes deux concernées par le projet afin de faire le point sur l'avancement du dossier.

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire est fixée au 17 janvier 2020 à 18h30 à la Salle Saint Joseph.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 29/11/2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 28/11/2019.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

